
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 26 juin 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon*, *Vanessa Ischi*, *MM. Pierre Losio* et *Pierre Maudet*.

Assistent à la séance: *MM. André Hediger*, *Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Tout d'abord, je tiens à excuser l'absence de M. Alain Vaisade, maire, retenu par des obligations liées à sa charge.

M. Pierre Maudet nous prie également de l'excuser pour les séances de ce soir et de demain pour cause d'obligations militaires.

Notre premier vice-président, M. Pierre Losio, est aussi excusé, il ne peut malheureusement pas être parmi nous ce soir.

D'autre part, je vous informe que la sortie du Conseil municipal aura lieu, conformément à la tradition, le premier samedi de septembre, soit le 2 septembre. Par contre, nous respecterons moins la tradition concernant le contenu de cette journée, puisqu'il ne s'agira pas d'aller dans la commune d'origine de la personne élue à la présidence du Conseil municipal – pour ma part, il s'agit de Sainte-Croix, dans le canton de Vaud, et les usines Paillard y sont encore dans toutes les mémoires – mais nous irons à la Fondation pour les arts de la scène et de l'image de Saint-Gervais.

Cette journée commencera vers 18 h – vous recevrez le programme détaillé – avec un apéritif. Ensuite, nous aurons une intervention d'art dramatique – une intervention théâtrale, je n'en dis pas plus – de notre ancien collègue Guy Valance, qui est notre actuel représentant à la FAD (Fondation d'art dramatique) et ancien conseiller municipal. Il nous parlera, de manière transposée, du travail du conseiller municipal. Nous passerons à 20 h à une représentation de la troupe L'Alakran qui nous présentera un «Ubu». Le spectacle sera joué uniquement pour nous; le théâtre nous sera réservé et la représentation sera donc une avant-première. Cela n'a pas été facile à négocier, mais je pense que l'adéquation entre «Ubu» et le Conseil municipal peut être à la fois un peu impertinente mais aussi tout à fait pertinente. Nous passerons à 21 h au repas, qui sera préparé par l'Auberge de Coutance. (*Quelques applaudissements.*)

Je vous informe également d'une communication faite par le SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs), qui nous demande de lire sa prise de position au sujet de l'action sociale en Ville de Genève et concernant en particulier la réorganisation du Service social de la Ville de Genève (SSVG) ou son démantèlement.

Considérant, d'une part, que tous les conseillers municipaux ont reçu cette information et que, d'autre part, j'ai demandé au Secrétariat du Conseil municipal de transmettre cette lettre aux deux présidents des commissions concernées, à savoir M. Alain Fischer pour la commission sociale et de la jeunesse et M. Souhail Mouhanna pour la commission des finances, puisque, dans cette missive, le SIT demande notamment d'être auditionné par ces deux commissions, je vous demande donc s'il est nécessaire de relire, une fois de plus, cette longue communication qui est connue de tous ici et qui a été transmise aux instances officielles. Quelqu'un demande-t-il cette lecture? Cela ne semble pas être le cas, nous considérons donc que vous en avez pris connaissance. De toute façon, l'intégralité de la lettre du SIT et du document qui lui est annexé sera reproduite dans le *Mémo-rial*.

Lettre du SIT

Genève, le 22 juin 2000

Concerne: – Action sociale en Ville de Genève, réorganisation du Service social
– Séance du Conseil municipal du 26 juin, demande de faire procéder à la lecture du document annexe
– Demande d'audition auprès des commissions des finances et des affaires sociales

Monsieur le président,

Par la présente, nous demandons la lecture de notre prise de position sur la réorganisation du Service social lors de la séance du Conseil municipal de lundi 26 juin ainsi qu'à être auditionnés par les commissions des affaires sociales et des finances lorsque l'objet de nos préoccupations leur sera soumis pour étude.

Vous informant que le document en annexe a été expédié par nos soins aux membres du Conseil municipal et vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour le SIT
Manuela Cattani
Secrétaire syndicale

Annexe: prise de position du SIT sur la réorganisation du service social.

**Action sociale en Ville de Genève:
Réorganisation du SSVG ou démantèlement du SSVG?****Prise de position du syndicat SIT***1. Le SIT interpellé à trois niveaux*

Le SIT est interpellé à trois niveaux par le projet de réorganisation du SSVG – Service social de la Ville de Genève – rendu public ces jours-ci.

En tant que syndicat regroupant des salariés(es) tant de l'économie privée que des services publics, le SIT a toujours prôné une politique sociale basée sur la solidarité, la répartition équitable des richesses, l'égalité de traitement et l'universalité d'accès aux prestations.

De même, en matière d'action sociale, le SIT défend une politique tournée vers les besoins de la population – tant des hommes que des femmes, des familles, des jeunes et des personnes âgées, des Suisses et des immigrés – quel que soit leur statut de résidence.

Le SIT est un syndicat représentatif du personnel de nombreuses institutions publiques, parapubliques et privées d'action sociale actives sur le territoire du canton, dont le SSVG.

Conscient des enjeux politiques actuels, le SIT, à l'instar d'autres organisations tant syndicales que politiques de gauche, a contribué ces derniers mois à toute une série de réflexions sur la réorganisation des CASS – Centres d'action sociale et de santé – dans lesquels agit entre autres le SSVG, de l'action sociale et de l'aide et des soins à domicile au sein du Forum Santé, afin d'articuler une position unitaire en vue des débats au Grand Conseil en la matière à l'automne.

2. La décision de réorganiser le SSVG n'a fait l'objet d'aucune consultation du personnel et de ses organisations

Le SIT est consterné de constater que la décision de réorganiser le SSVG, de l'orienter exclusivement vers l'action communautaire en abandonnant l'action sociale individuelle a été prise sans aucune consultation formelle du personnel et de ses organisations.

Le personnel du SSVG a été réuni, a reçu un certain nombre d'informations de la part des responsables. Il a même répondu à un questionnaire sur l'avenir du service, dont les résultats obtenus ne lui ont d'ailleurs jamais été restitués.

En termes de politique participative du personnel, c'est largement insuffisant. Il n'est dès lors pas étonnant qu'une partie du personnel n'hésite pas à qualifier cette politique de pseudo-participative, voire de manipulatrice.

Le SIT rappelle qu'information et consultation sont deux notions bien distinctes et dénonce qu'un droit syndical élémentaire qui consiste à être consulté en bonne et due forme sur la base d'un projet écrit et avec un délai de réponse n'a pas été respecté. C'est un comble de la part d'un magistrat de gauche, qui devrait savoir qu'aucune réorganisation ne peut se faire sans l'adhésion du personnel, sans avoir pris connaissance de l'avis des organisations du personnel.

3. *Le SIT s'oppose à cette réorganisation*

Le SIT est favorable à un vaste débat sur l'articulation entre une politique d'action sociale cantonale globale, qui fait encore défaut aujourd'hui, définissant le socle minimal de prestations – tant individuelles que collectives – auxquelles chaque résident a droit, quel que soit son lieu d'habitation sur le territoire du canton et le rôle des services sociaux communaux dans la réponse aux besoins spécifiques de la population de sa commune.

Et c'est bien parce que nous sommes ouverts à ce débat et aux changements qui pourraient en découler à l'avenir que nous stigmatisons la décision prise en amont par un des partenaires essentiels.

Pour le SIT, le travail social est un tout. C'est une erreur que de croire que l'action sociale envers la population de la ville de Genève et les nombreux nouveaux besoins – dus à exclusion, la marginalisation, la précarité économique, la fragilisation psychique, la violence intrafamiliale ou à l'école, les tensions inter-générationnelles, l'isolement, la clandestinité – sera améliorée en se consacrant exclusivement à l'action collective de réseaux.

Le travail social individuel adapté, y compris à long terme et à domicile, avec la souplesse d'intervention qui est devenue caractéristique du travail social du SSVG, ne peut pas être abandonné et dissocié du travail collectif et de réseau. L'un ne va pas sans l'autre, les deux se nourrissent mutuellement et ne doivent pas être séparés.

4. *Réorganisation ou démantèlement du SSVG?*

La question peut paraître provocatrice. Ce n'est pas le cas. Nous craignons sérieusement que le projet d'orienter le SSVG exclusivement vers l'action collective constitue la prémisse de son démantèlement. Que se passera-t-il en effet lorsque les options politiques en Ville changeront? Que se passera-t-il si les projets de travail en réseau, déconnectés du travail individuel, se soldent par des

échecs? L'ancrage exclusif dans le travail collectif et l'abandon du travail individuel constituent à nos yeux les prémisses d'un démantèlement pur et simple du service social communal.

5. *Un risque important pour les usagers(ères) les plus précarisés(es)*

Les prestations délivrées par les seuls assistants(es) sociaux SSVG touchent à l'heure actuelle environ 2500 personnes. D'autre part, d'autres professionnels de ce service (infirmières, secrétaires sociaux(ales), animateurs(trices) de repas collectifs...) délivrent également des prestations.

Outre les personnes âgées, un nombre grandissant de familles ou de personnes plus jeunes ont eu recours ces dernières années au SSVG, ce qui traduit une augmentation des situations précaires dans l'ensemble de la population de la commune.

Le SSVG leur offre des prestations individualisées qui vont de l'aide aux démarches administratives (recherche d'un logement, d'un travail, déclaration d'impôts, placement en EMS ou demande de prestations d'aide à domicile) aux demandes de prestations d'assurances sociales (AI, prestations complémentaires OCPA, rentes vieillesse, survivants, invalidité), en passant par des aides financières ponctuelles ou des allocations SSVG (cantines scolaires, allocations personnes revenus modestes).

Le caractère individualisé et très souple de ces prestations permet un suivi attentif des besoins sociaux et une adaptation constante aux nouvelles formes de précarité.

Si la Ville venait à abandonner ce travail social individuel de proximité, les usagers(ères) les plus précarisés(es) pourraient en faire les frais. En effet, l'Hospice général, qui devrait hériter des suivis individuels, souffre d'un manque de postes qui pose déjà problème par rapport aux usagers(ères) actuels(elles) de cette institution.

6. *L'ouverture de négociations avec les organisations du personnel est une étape incontournable*

Le SIT demande au magistrat concerné l'ouverture de réelles négociations sur la réorganisation du Service social avec les organisations représentatives du personnel, en l'occurrence le SIT, le SSP et la commission du personnel.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA en remplacement de M. Daniel Pilly, démissionnaire (Constitution de la République et Canton de Genève, art. 80a et 177) (RCM, art. 131).

Le président. Nous commençons par vous donner lecture de la lettre de démission de M. Daniel Pilly. Je donne la parole à notre secrétaire M^{me} Ecuyer.

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 juin 2000

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Veillez prendre note de ma démission du conseil d'administration de la Banque cantonale, avec effet au 31 août 2000, pour des raisons professionnelles. J'ai été nommé le 1^{er} juin, à la direction du Centre d'enseignement des professions de la santé et je me suis rendu à l'évidence de l'incompatibilité de la charge de travail que représente cette nouvelle fonction avec la participation au conseil d'administration et au comité de la Banque cantonale. Je vous prie donc de prendre les dispositions pour élire mon successeur à la séance de juin du Conseil municipal.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les meilleures et tous mes bons messages à tous mes anciens collègues du conseil dont je garde le meilleur souvenir.

Daniel Pilly

M. Gérard Deshusses (S). J'ai le plaisir et le privilège de vous présenter la candidature de mon collègue et ami M. Sami Kanaan, qui est un candidat d'une rare qualité et d'une immense probité. Il siège parmi nous depuis le mois de juin 1997; il est à la commission des finances depuis juin 1998 et il est notre chef de groupe depuis juin 1999. Dans le cadre de la commission des finances, il participe activement aux dossiers de recapitalisation de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Parallèlement, au sein de notre parti, il appartient aux commissions économiques du Parti socialiste genevois et du Parti socialiste suisse. Il fait partie de ces nouvelles générations d'administrateurs qui auront à cœur de réformer la BCGe et de nous tenir en tout temps informés des travaux de cette banque, ici, dans nos rangs. Je sou mets sa candidature à vos suffrages et vous propose de l'élire le mieux possible. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. André Kaplun, avocat, qui siège parmi nous depuis 1991. A deux reprises, M. Kaplun a présidé la commission des beaux-arts et la commission des pétitions, et, depuis de nombreuses années, il siège à la commission des finances. Merci.

Le président. Y a-t-il d'autres propositions? Cela ne semble pas être le cas.

M^{me} Cramer, M^{me} Ecuyer et M. Mettan fonctionnent comme secrétaires *ad acta*.

Fonctionnent comme scrutateurs M^{me} de Coulon, M. Winet, M. Cottier, M. Deshusses, M. Perler, M. Comte et M^{me} Eberle. J'invite ces derniers à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer.

J'attire votre attention sur le fait que vous ne devez inscrire qu'un nom par bulletin.

J'invite les huissiers à recueillir les bulletins. Le scrutin est clos.

Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'il y a eu un problème, c'est-à-dire qu'un bulletin a été distribué de manière non conforme. Si le résultat du vote se joue à une voix près, j'annule le scrutin et nous procéderons à un second vote.

Je demande aux secrétaires et aux scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Le président. Nous avons le plaisir de saluer à la tribune la présence de notre ancien collègue M. Gérald Crettenand. *(Applaudissements.)*

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	71
Bulletins retrouvés:	71
Bulletins blancs:	4
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	70
Majorité absolue:	36

Le président. *M. Sami Kanaan* (S) est élu par 38 voix. *M. André Kaplun* (L) obtient 28 voix. (*Applaudissements.*)

Le président. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, nous devons traiter de trois objets munis de la clause d'urgence.

La première demande d'urgence émane de MM. Fischer et Marquet; elle concerne le point N° 69 de l'ordre du jour, soit le projet d'arrêté N° 9: «Pour un soutien financier à l'Académie de musique». La demande d'urgence est justifiée comme suit: «Le délai assigné à l'Académie de musique pour son déménagement échéant avant l'année scolaire, il est essentiel que celle-ci dispose des fonds avant le 30 juin.»

Les deux autres objets munis de la clause d'urgence sont la motion N° 112, de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary, qui figure à l'ordre du jour et qui est intitulée: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève», et le rapport oral PR-56 A concernant le concept cantonal de la protection de l'environnement.

Nous passons maintenant à la clause d'urgence sur le projet d'arrêté N° 9.

4. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner, Linda de Coulon, MM. Roman Juon, Alain Fischer, Jean-Charles Lathion et Roberto Broggin: «Pour un soutien financier à l'Académie de musique» (PA-9)¹.

Le président. Je donne la parole à l'un des signataires de la demande d'urgence. Je rappelle que nous ne débattons que sur l'urgence. Monsieur Marquet, vous avez la parole.

M. Alain Marquet, président de la commission des pétitions (Ve). En fait, j'ai déposé la demande de traiter ce projet d'arrêté en urgence, parce qu'un objet similaire est traité à la commission des pétitions, dont je suis actuellement le président. M. Fischer est le rapporteur de cet objet, mais c'est M^{me} Vanek qui pourra vous expliquer beaucoup mieux la raison de l'urgence. Je lui laisse donc la parole, si vous voulez bien la lui donner. Je vous remercie.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncé, 4993.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Si nous avons déposé cette clause d'urgence, c'est que l'Académie de musique a rencontré quelques difficultés pour trouver des locaux, étant donné qu'elle est mise à la porte des lieux qu'elle occupe actuellement.

Des membres de l'Académie sont venus nous trouver pour voir si la Ville pouvait leur trouver des locaux. On a fait le maximum, mais on n'en n'a pas trouvé. Par contre, eux ont fait leurs propres recherches et ont trouvé un endroit où ils peuvent donner leurs cours. Toutefois, ce déménagement leur a occasionné des frais, et nous pensons que la Ville peut leur donner un petit coup de pouce, étant donné que l'Académie de musique fait pas mal de travail auprès des citoyens de notre cité.

Je vous demande donc de voter l'urgence. Merci.

M. Robert Pattaroni (DC). Une fois de plus, une question de principe l'est aussi par rapport à l'exécutif et au pouvoir que nous représentons, puisque nous n'avons pas de pouvoir législatif.

Nous sommes donc bien d'accord, Monsieur le président, pour nous, cette association est hautement honorable. Elle a eu des problèmes, c'est vrai. Mais, comme on a eu l'occasion de le dire, parce que cette question a déjà été évoquée dans une commission où je me suis trouvé, il faut que chacun fasse son boulot!

S'il y a vraiment une situation délicate, une urgence, il y a un Conseil administratif, et ce n'est pas n'importe qui! Il y a même des magistrats aptes, en compétences et en moyens financiers, pour prendre des décisions dans ce genre de cas-là.

Sinon, vous allez voir, Monsieur le président, on ne va plus s'en sortir. Tout ce qui n'est pas urgent pourra le devenir et, quand il y aura de vraies urgences, on ne va plus s'en apercevoir.

Alors, pour des raisons de principes, je propose de voter non à l'urgence.

M. Roman Juon (S). Je tiens à dire à notre collègue M. Pattaroni qu'il se trompe. Des représentants de l'Académie de musique sont venus à la commission des pétitions et nous ont dit avoir frappé à la porte de tous les services de l'administration municipale pour obtenir de l'aide, mais cela n'a pas marché, et c'est la raison pour laquelle ils ont fait une pétition que nous avons étudiée. Ensuite, la commission des pétitions a proposé ce projet d'arrêté. Par conséquent, le Parti socialiste soutient l'urgence.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le Parti libéral considère qu'il y a effectivement urgence à discuter de cette affaire. Si l'on n'a pas encore pu trouver de solution, peut-être le plénum pourra-t-il faire avancer les choses en modifiant son ordre du jour. Nous l'avons déjà souvent modifié pour des objets qui, à nos yeux, ne méritaient pas autant un traitement d'urgence, puisqu'ils ne concernaient pas directement notre municipalité.

M. Alain Fischer (R). Je dirai juste quelques mots pour répondre à notre collègue Robert Pattaroni. L'Académie de musique fait énormément de choses en ville de Genève et elle se retrouve, si vous me passez l'expression, la corde au cou, c'est-à-dire qu'à la fin de ce mois, donc d'ici quelques jours, ces braves gens doivent déménager pour pouvoir continuer leur activités. De ces activités dépend aussi quelques emplois.

Avant d'arriver à une situation de crise – qui nous obligera tout de même à traiter ce sujet, mais qui risque de nous coûter encore plus cher – je pense que l'on peut y consacrer cinq minutes. Si l'on considère les objets qui nous ont été proposés en urgence ces séances passées, je pense que l'on peut tout de même accepter l'urgence de celui-ci.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). En ce qui nous concerne, nous soutiendrons également l'urgence. L'Académie de musique répond à un besoin. Vous savez qu'il manque énormément de places pour des cours de musique, donc nous acceptons l'urgence.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je me permets de revenir sur la manière de procéder. Depuis quelque temps, depuis que l'Alternative a la volonté de faire passer n'importe quoi, n'importe comment, à tout instant... (*Protestations.*) Si, si! Je suis navré de vous dire que ce n'est pas une procédure acceptable pour le département que je préside.

Il existe, au Conseil municipal, un règlement qui concerne la gestion des deniers publics. Ce que vous proposez aujourd'hui, quand bien même le sujet est certainement très louable, est une manière de faire inacceptable pour celui qui vous parle.

Alors, Mesdames et Messieurs, je crois qu'à un certain moment il faut savoir mettre le holà à ce genre de procédé, qui consiste à faire passer au forceps – suite à une pétition ou sous la pression de lobbies qui interviennent auprès du Conseil municipal – des objets qui peuvent parfaitement attendre et qui méritent en tout cas d'être débattus.

Nous avons des séances dédiées au budget à la fin de l'année et nous travaillons pendant des semaines à l'élaboration de celui-ci. Je vous rappelle également que, lorsque vous votez une subvention, vous devez trouver l'économie équivalente à cette dépense.

Alors, Mesdames et Messieurs, avant de dire n'importe quoi dans votre Conseil, j'aimerais que vous fassiez cet exercice et que vous réfléchissiez au respect des lois et règlements de notre Ville. (*Quelques applaudissements.*)

Le président. L'ensemble des partis ainsi que le Conseil administratif s'étant exprimés sur l'urgence, nous allons passer au vote.

Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté est acceptée par 32 oui contre 24 non (6 abstentions).

Le président. L'urgence de cet objet étant acceptée, nous le traiterons à l'ouverture de notre séance de 20 h 30.

5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève» (M-112)¹.

M. Alain Marquet (Ve). Nous avons déposé cette motion au début du mois; elle répondait à l'annonce de l'ouverture à l'automne prochain du M-Parc de la Migros dans le quartier des Acacias-Carouge, ce qui va générer un grand trafic. Cette ouverture intervient en même temps que la mise en place du plan de circulation de Carouge par le maire de la Ville de Carouge, M. Mouchet, et par les projets que la Ville, notre collectivité, doit envisager, notamment pour le passage du futur tram sur la route des Acacias.

Je ne développerai pas les inquiétudes des riverains, des habitants, des commerçants et des éventuels utilisateurs, mais il importe qu'il y ait déjà une coordination qui puisse être mise en œuvre pendant l'été, pour que cette ouver-

¹ Annoncée, 194.

ture ne se passe pas dans la plus totale anarchie. C'est la raison pour laquelle mon collègue Kanaan et moi-même avons fait la demande que cet objet soit débattu en urgence.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est amusant, parce que maintenant on se trouve avec des proposants qui ont en face d'eux un magistrat considéré comme nettement dynamique, M. Ferrazino, et qu'ils sont en train de lui dire que cela ne va pas assez vite, qu'il faut aller encore plus vite. Peut-être que le magistrat ne connaît pas le dossier... j'aimerais bien qu'on nous réponde.

Franchement, là, on dépasse plus qu'une limite, on dépasse les bornes, comme me le souffle judicieusement M. Bonny. Je considère que si l'on veut être respectés et respectables, il ne faut pas voter l'urgence. C'est vrai qu'il y a un problème, mais laissons les magistrats faire leur boulot, Monsieur le président!

M. Sami Kanaan (S). Je crois que le magistrat sera d'autant plus à l'aise pour faire son travail s'il a un mandat clair du Conseil municipal. Je vous remercie.

M. Jean-Luc Persoz (L). Les libéraux s'opposent à l'urgence. Tout d'abord, ce M-Parc – dont on se réjouit de l'ouverture, puisqu'il va créer quelques emplois sur la commune de M. Mouchet, soit la commune de Carouge – ouvrira en novembre.

Le plan de circulation de Carouge est déjà en place, justement pour limiter les déplacements, notamment ceux de transit dans Carouge. Le M-Parc, comme on l'appelle, est construit sur le bord de la zone industrielle et est directement relié par l'avenue Vibert à la route des Jeunes et, par conséquent, à l'autoroute de contournement. Le client de la Migros, qui ne va pas être têtard très longtemps, va donc directement comprendre qu'il sera beaucoup plus facile de passer par là que par la place du Marché. Par conséquent, le plan de circulation, de modération de trafic en place à Carouge aura tout son effet. C'est pourquoi nous nous opposons à l'urgence sur ce point.

M^{me} Michèle Ducret (R). Monsieur le président, je m'exprimerai uniquement sur l'urgence. Le Parti radical n'est pas d'accord avec l'urgence de ce point.

Juste pour répondre à M. Pierre Muller, je dirai que l'urgence des objets est un problème qui concerne uniquement le Conseil municipal. C'est donc à ce dernier de décider s'il y a oui ou non urgence pour un objet.

En l'occurrence, la motion N° 112 concerne un sujet qui mérite d'être discuté tranquillement et on pourra le faire un peu plus tard.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous soutiendrons l'urgence. Je ne crois pas que le problème soit aussi simple que veut bien le décrire M. Persoz.

En ce qui concerne M. Ferrazino, ce n'est peut-être pas lui qui a du retard, mais nous qui mettons beaucoup de temps à terminer nos ordres du jour. Ce n'est pas sa faute si cet objet n'est qu'à la nonante-deuxième position de l'ordre du jour de nos séances de ce soir et demain soir!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme l'a rappelé M^{me} Ducret, il appartient à votre Conseil de décider sur l'urgence et non pas au Conseil administratif de donner ses états d'âme à ce sujet!

Comme on m'interpelle pour savoir ce qu'il en est de ce dossier, je peux vous confirmer que, avec mon collègue Daniel Mouchet, nous avons pris en main ces différentes problématiques qui sont liées non seulement au M-Parc de la Migros, mais également à l'inauguration récente du parking de l'Etoile, donc du P+R («park and ride»), et également à des demandes réitérées des habitants des Aca-cias qui, à juste titre, demandent qu'on empoigne la problématique du quartier concernant notamment la circulation de transit qui vient trop régulièrement depuis le centre-ville pour pénétrer à Carouge.

On travaille donc sur ce dossier. Ce que j'ai constaté d'assez étonnant, c'est que la Ville de Genève n'a pas du tout été consultée sur les mesures de compensation qui doivent inévitablement accompagner l'installation d'un parking de l'importance de celui du M-Parc, qui comprend plus de 500 places. Nous n'avons pas été consultés, pour la simple et bonne raison, nous dit-on, que cette construction est située sur le territoire de la commune de Carouge et que, par conséquent, la Ville de Genève n'est pas concernée! Ensuite, on a fait la même réponse à la commune de Carouge, quand celle-ci s'est inquiétée de savoir quelles seraient les conséquences du futur stade de la Praille. On lui a dit: «C'est gentil de poser la question, mais on demandera à Lancy, puisque ce n'est pas sur la commune de Carouge.» Alors, effectivement, il y a une incohérence totale à ce niveau-là. Il est clair que la Ville de Genève est préoccupée au premier chef par les conséquences qui sont liées à l'instauration de ces deux parkings, du P+R et du parking de la Migros.

A vous de savoir si vous entendez traiter ce soir ou demain cette question, mais sachez en tout cas qu'au sein de notre département on s'en occupe de manière prioritaire et cela de concert, encore une fois, avec la commune de Carouge.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 35 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. L'urgence étant acceptée, nous traiterons donc cette motion en deuxième point à notre séance de 20 h 30.

Nous passons à la troisième demande d'urgence, proposée par M^{me} Künzler, concernant le rapport oral PR-56 A.

6. Clause d'urgence sur le rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement (PR-56 A)¹.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). La raison de l'urgence tombe sous le sens; le délai est fixé au 13 juillet, et c'est simplement une erreur de n'avoir pas mis ce point à l'ordre du jour. Je propose de le traiter lors de l'une des séances de demain, puisqu'il est important que la commune se prononce. Le travail a été fait en commission, la rapporteuse a fait son travail, donc il serait dommage que tout cela passe à l'as.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport oral est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions.)

Le président. L'urgence étant acceptée, ce point sera traité à l'une de nos séances de demain.

¹ «Mémorial 157^e année»: Proposition, 5351.

7. **Projet d'arrêté de M^{mes} Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et M^{me} Marie-France Spielmann: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal». (PA-4)¹.**

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à la majorité (3 oppositions et 2 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de sa commission des beaux-arts,

arrête:

Article unique. – La dénomination de la commission des beaux-arts est modifiée; le nouveau texte de l'article 121, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal (RCM) est le suivant:

«commission des arts et de la culture (spectacles, concerts, théâtre et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle et tourisme)».

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous avons reçu une résolution urgente, déposée par l'Alternative. Il s'agit de la résolution N° 22, qui concerne la taxe Tobin. Nous traitons la clause d'urgence de cette résolution immédiatement.

¹ Développé, 181.

8. Clause d'urgence sur la résolution de M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Roger Deneys, M^{me} Sandrine Salerno, MM. Souhail Mouhanna, Christian Zaugg, Alain Marquet, M^{mes} Michèle Künzler, Eustacia Cortorreal: «La Ville de Genève soutient l'instauration de la taxe Tobin» (R-22).

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Cette résolution, Monsieur le président, a été signée par l'ensemble des groupes de l'Alternative.

Pourquoi demandons-nous l'urgence? C'est en fait une urgence très symbolique que nous souhaitons traiter ce soir. Tout le monde sait qu'il y a eu, pendant quatre jours, un sommet alternatif qui s'est déroulé à Genève et qui a réuni plus de 600 personnes représentant 200 mouvements sociaux, syndicaux et ONG (organisations non gouvernementales), venus de 65 pays dans le monde. Ceux qui ont pu se rendre à la manifestation hier ou qui ont vu des images ou lu des articles ont pu se rendre compte de l'ampleur de l'événement. Quant à ceux qui ont pu assister aux ateliers pendant ces quatre jours, ils se sont rendu compte aussi de l'intérêt qu'il y avait à stimuler et à soutenir ce mouvement international.

Nous, l'ensemble de l'Alternative, souhaitons déposer ce soir cette résolution – qui est symbolique et qui vaudra aussi pour l'ouverture du Sommet mondial pour le développement social qui a commencé hier et qui se déroulera toute la semaine – pour demander au Conseil administratif de s'engager à soutenir toutes les mesures qui pourront aller dans le sens de l'instauration d'une taxe Tobin.

Nous savons bien que cela n'est pas de la compétence du Conseil municipal, mais il faut savoir qu'il y a actuellement un appel mondial des parlementaires internationaux de tous les pays et nous espérons que nos députés du Grand Conseil pourront se joindre à cet appel.

C'est dans ce sens-là que nous souhaitons donner un signe symbolique aujourd'hui pour le début du Sommet social.

M. Alain Marquet (Ve). Je crois que M^{me} Keller Lopez a été assez claire sur les raisons de l'urgence de cette résolution.

Les Verts ne reviendront pas sur l'encouragement qu'ils réitèrent, fournissent et donnent chaque fois que cela est possible à la taxe Tobin.

Pour ma part, je suis très attaché aux vertus du symbole que peuvent avoir les décisions prises par le Conseil municipal. Je pense que, si la décision de soutenir la taxe Tobin pouvait être prise dans le cadre de la tenue du congrès en question,

ce serait hautement symbolique et hautement valorisant pour la Ville de Genève, qui manifesterait ainsi la position qu'elle prend ou qu'elle devrait prendre à l'égard des plus démunis de notre planète.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Il est vrai que le Sommet social est très important, puisqu'il concerne l'effort social international qui devrait être entrepris dans les pays les plus touchés par la pauvreté. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'ordre du jour de notre Conseil nous avons également un point se rapportant au problème social de la Ville de Genève. J'espère que le Conseil municipal prendra aussi conscience que cette affaire, touchant la Ville de Genève, est également très grave et importante.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ne veux pas revenir sur le bien que l'on peut penser des différents mouvements sociaux qui sont actuellement à Genève ni sur le côté sympathique des élans qui peuvent être engendrés.

Simplement, ici, nous travaillons pour une municipalité, et on nous propose de prendre du temps sur notre ordre du jour pour un symbole qui, de toute façon, et de l'aveu même des résolutionnaires, est dénué de tout effet. On sait très bien que les compétences de la Ville de Genève sont extrêmement limitées, voire inexistantes en matière de taxation des transactions spéculatives sur les devises.

Par conséquent, et comme pour toutes les autres bonnes raisons déjà évoquées précédemment, le groupe libéral, bien évidemment, s'opposera à l'urgence sur cet objet.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne me prononcerai pas sur l'intérêt que je porte ou que vous portez à la taxe Tobin. Je constate seulement une chose. Nous faisons des efforts importants, nous, collectivités publiques diverses, c'est-à-dire: cantons, villes, Confédération, pour amener ici tout un cycle de conférences, des sessions de l'ONU, des sessions d'ONG, nous essayons de trouver des locaux, d'en loger les participants, nous les finançons même, et que se passe-t-il? Il se passe que ce Conseil municipal, plus précisément l'Alternative, se prend parfois pour l'ONU, à la mode locale, et prend des dispositions farfelues!

Cela ne nous concerne pas. Les dispositions que vous prenez, que vous avez prises au Grand Conseil concernant l'OMC (Organisation mondiale du commerce) sont tellement contre-productives pour Genève que nous devons faire un travail supplémentaire pour essayer de garder son aura internationale, aura qui est d'ailleurs justement appréciée dans le monde entier.

Alors, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut s'occuper des points qui sont de notre compétence, notamment des 102 points de l'ordre du jour de vos séances de ce soir et de demain soir – parce qu'il faut bien noter que «ça péclote»; depuis une année, on n'a jamais eu autant de retard – et ne pas s'occuper de choses qui sont contre-productives pour la Ville de Genève

Alors, cessez d'être schizophrènes, s'il vous plaît... (*Protestations.*) Oui, j'ose le dire, cessez cette schizophrénie! Vous avez voté 300 000 francs pour le Sommet social de l'ONU à Genève. Vous avez également voté dans cette enveloppe une somme pour les villes défavorisées. Par contre, vous avez voté 50 000 francs contre le Sommet social que vous aviez agréé... (*Dénégation de Mme Keller Lopez.*) Si, si, Madame Keller Lopez, puisqu'il s'agissait du suivi de l'Appel de Bangkok! Mais qu'est-ce que c'est que ça? La population ne sait plus à quel saint se vouer; c'est ce qu'on appelle de la schizophrénie.

J'en ai assez de voir notre ville être la risée des gens qui viennent ici et de devoir justifier l'engagement de l'exécutif pour garder cette image excellente de Genève à l'étranger. Alors, cessez ce genre d'actions.

Peut-être que la taxe Tobin a du bon. Il faut l'analyser, mais pas voter, à la hussarde, un projet qui risque d'être absolument négatif demain ou après-demain vis-à-vis des gens qui viennent au Sommet social. (*Applaudissements des libéraux.*)

M. Robert Pattaroni (DC). On sait évidemment que le Sommet social est important, mais ce qui est un peu ennuyeux, Monsieur le président, c'est qu'on a l'impression de faire un travail au pas de course, indépendamment de ce qu'a dit M. Pierre Muller et que je partage en partie.

Pourquoi avons-nous l'impression d'aller au pas de course? Parce que l'intervenante de tout à l'heure, même si elle n'avait peut-être pas beaucoup de temps pour s'exprimer, a beaucoup parlé de la rencontre dite «alternative» et très peu de celle qui a commencé aujourd'hui et qui, en fait, a une importance non négligeable.

Qu'est-ce qu'on a dit, aujourd'hui, qui comptait plus que la taxe Tobin? Celle-ci est une sorte de rêve que je pourrais développer, mais vous ne m'en laisseriez probablement pas le temps, Monsieur le président. Ce qui compte le plus, c'est le remboursement de la dette, mais de cela on n'en parle pas! Or on sait que c'est praticable, que les gouvernements se sont engagés à le faire, mais qu'ils ne le font pas pour différentes raisons. Si l'on voulait avoir un impact sur cette semaine de conférences, ce serait plutôt vers le remboursement de la dette qu'il faudrait regarder.

Une chose m'amuse, Monsieur le président. Aujourd'hui, comme on le sait sûrement au Parti socialiste, il y a eu la rencontre des villes pour traiter du problème de la pauvreté. Un magistrat – qui est absent en ce moment pour cette raison, honneur à lui, je veux parler de M. Tornare – a dit qu'il fallait créer un fonds pour lutter contre la pauvreté dans les villes. La discussion a eu lieu pas plus tard que cet après-midi. Donc, si l'on était concret au PS, on aurait dit: «On va tout d'abord soutenir la proposition du Conseil administratif et du magistrat socialiste; puis on appuiera les efforts pour le remboursement de la dette! Après cela, on appuiera les efforts des différentes institutions, des gouvernements suisse, cantonal et également celui de la Ville.» J'ai entendu, pas plus tard qu'hier, M. Vaisade dire qu'il fallait faire en sorte que cette dimension sociale émerge au niveau des différentes institutions internationales. Ensuite, on peut aussi ajouter la taxe Tobin, bien sûr.

Personnellement, depuis longtemps je suis pour la taxe Tobin, mais je trouve que, quand M. Muller critique les côtés opportunistes du présent objet, je pense qu'il faut lui donner raison. On voit très bien que cette résolution a été élaborée sur un bout de table, quelque part, et que probablement plusieurs de ceux qui s'appêtent à intervenir n'ont même pas eu le temps de suivre les travaux, ni même de lire ce qui a été proposé, en particulier par le magistrat socialiste.

Le président. J'aimerais rappeler à chacun que nous ne débattons que sur l'urgence et je donne la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Je voudrais exprimer mon étonnement à propos de la diatribe de l'ancien maire de la Ville de Genève et je souhaiterais qu'il fasse preuve d'un peu plus de retenue et se concentre sur l'urgence lorsqu'on parle de l'urgence.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je prends la parole, parce que, moi aussi, j'en ai marre d'entendre l'ancien maire nous faire la leçon en nous disant ce que nous devons faire ou ne pas faire. Je peux dire que nous en avons marre qu'il intervienne systématiquement au sujet du fonctionnement du Conseil municipal. Si M. l'ancien maire veut intervenir systématiquement dans le domaine des prérogatives du Conseil municipal, il faut qu'il accepte que l'on intervienne aussi dans le domaine des activités du Conseil administratif. On pourrait, à ce moment-là, dire si vraiment telle ou telle chose faite par tel ou tel conseiller administratif est une bonne ou une mauvaise chose.

Concernant l'urgence, j'aimerais en particulier vous faire part de l'élément suivant. Je ne crois pas que ce soit tous les ans que l'Assemblée générale des Nations Unies se tienne à Genève. Il se trouve que c'est le cas cette année. Cet important événement se déroulera sur plusieurs jours à la fin de ce mois. Par conséquent, il est tout à fait opportun de dire, au nom de la majorité des citoyennes et des citoyens de la ville de Genève, que des milliards d'êtres humains en ont marre, vraiment marre de cette espèce d'offensive systématique des partisans du culte du profit, qui caractérise la spéculation du capital que l'on rencontre tous les jours.

M. Pierre Muller disait: «Qu'est-ce que c'est la taxe Tobin?» La taxe Tobin, c'est une retenue de 0,1% sur les transactions au niveau du marché des changes; cela rapporterait environ 100 milliards de dollars, qui permettraient, justement, de combattre la pauvreté et la précarité. Nous voulons dire que la population de la ville de Genève n'est pas seulement là pour accueillir les organisations internationales et compter ce que cela rapporte aux hôtels, aux restaurants et à l'activité économique. Nous voulons dire aux populations du monde entier, qui souffrent du capitalisme sauvage et spéculatif, que nous sommes solidaires et que nous voulons plus de justice sociale.

M. Jean-Charles Rielle (S). Permettez simplement au médecin que je suis de dire à M. le maire sortant que le diagnostic de schizophrénie est un diagnostic que l'on n'ose pas porter sans le secours d'un psychiatre. Alors, s'il ne veut pas un jour se retrouver avec une accusation de pratique illégale de la médecine, je pense effectivement qu'il doit mesurer ses paroles. Par contre, si des conseillers municipaux lui ont fait part de leur propre diagnostic, là il est soumis au secret et il évite de dire aux autres qu'il connaît des personnes qui souffriraient de ce type de maladie.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur Rielle, d'avoir mis une touche d'humour dans ce débat. C'était important de faire ce petit discours médical.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas envie de me disputer avec M. Mouhanna, dont je connais les convictions politiques. Simplement, je tenais à rappeler à ce Conseil – peut-être en termes vifs, parce que j'ai de temps en temps un caractère assez vif – que vous avez un certain nombre de compétences, que le Conseil administratif en a d'autres, et qu'il ne faut tout simplement pas intervertir les rôles.

Mis à part ça, je ne suis pas entré dans le débat de fond concernant la taxe Tobin, parce que je pense que ce n'est pas le moment, compte tenu de la concu-

rence au niveau des villes prêtes à accueillir des conférences internationales, de montrer que la Ville de Genève n'aime pas – parce que c'est comme cela que ce sera interprété – les conférences internationales, même si les sujets qu'elles traitent sont parfois un peu scabreux. En fait, heureusement que de tels sujets existent, car ils nous permettent de nous situer par rapport à ceux-ci et de définir de meilleures conditions de vie pour le monde, justement parce qu'on en parle ici, à Genève.

Alors, Monsieur Mouhanna, ne revenez pas toujours avec vos grandes théories philosophiques anticapitalistes, parce qu'on les a déjà entendues, mais elles sont totalement passéistes et elles n'intéressent plus personne.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée par 35 oui contre 27 non.

Le président. Cette urgence étant acceptée, nous traiterons cette résolution demain. Nous poursuivons notre ordre du jour avec la résolution N° 11.

9. Résolution de M. Roger Deneys et M^{me} Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron» (R-11)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

La parcelle dite du «foyer de Sécheron», située au sud des voies CFF et à l'ouest de l'avenue de France, a connu une heure de triste célébrité, il y a quelques années, lorsque des promoteurs et le Conseil d'Etat monocole ont soutenu un projet immobilier particulièrement douteux, connu sous le nom de «Maison Europa», et qui devait prendre place sur cette parcelle. La seule conséquence concrète de ce projet – pourtant considéré à l'époque comme «vital» pour Genève et dont plus personne n'entend parler – a été la lâche destruction, en plein mois d'août, d'une maison de maître connue sous le nom de «villa Blanc», alors même que l'autorisation de construire pour la soi-disant «Maison Europa» n'était pas encore accordée!

Depuis ce triste été, la parcelle en question sert de sordide parking privé. Mais son propriétaire a changé et le promoteur a vendu ladite parcelle à son principal soutien financier de l'époque, la Banque cantonale de Genève.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 3228.

Considérant:

- que la Banque cantonale de Genève est la banque de tous les citoyens de Genève;
- que les manœuvres spéculatives de l'époque ont eu pour conséquence la destruction d'un patrimoine historique genevois et la détérioration des conditions de vie des habitants d'un quartier en transformant un parc arborisé en parking privé;
- qu'en soutenant les projets spéculatifs de l'époque la Banque cantonale de Genève a indirectement contribué à la détérioration de ces conditions de vie;
- que les habitants de ce quartier ont déjà exprimé leur souhait de transformer cette parcelle en espace public;
- que cette parcelle arborisée se trouve à proximité immédiate des deux écoles de Sécheron;
- qu'il est totalement inadmissible qu'une parcelle arborisée serve de parking privé;
- que, à défaut de pouvoir reconstruire la villa Blanc, il paraît pour le moins normal que la Banque cantonale de Genève contribue à réparer les torts causés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Banque cantonale de Genève pour:

- exiger la suppression dans les meilleurs délais du parking privé situé sur la parcelle du foyer de Sécheron;
- lui demander de contribuer financièrement à l'aménagement par la Ville de Genève d'un parc de proximité, destiné aux habitants du quartier, sur ladite parcelle.

M. Roger Deneys (S). Je ferai tout d'abord remarquer à M. Pierre Muller que, concernant l'abus de l'urgence, manifestement, ce n'est pas général ni du côté de l'Entente ni du côté de l'Alternative. En effet, si l'on compte les objets reportés qui figurent dans les deux premières pages de notre ordre du jour, y compris les motions et résolutions que j'ai déposées, l'on en trouve 18. C'est donc un handicap, comme au golf.

Revenons sur le sujet qui nous préoccupe: la parcelle du foyer de Sécheron. Cet objet nous donne l'occasion de parler des heures noires du gouvernement monocouleur et des pratiques hyperspéculatives qui étaient la norme à l'époque. En l'occurrence, la destruction sur la parcelle du foyer de Sécheron d'une villa qui s'appelait la villa Blanc, prétendument pour construire une Maison de

l'Europe, laquelle était le cheval de bataille de M. Joye et des promoteurs associés à M. Joye. Or, depuis la fin du gouvernement monocolore, nous n'avons plus jamais entendu parler de cette parcelle qui s'est, depuis lors, transformée en parking. M. Juon m'a aimablement remis une photo – si vous désirez voir à quoi ressemble maintenant cette parcelle, vous pouvez le faire, mais ce n'est pas très encourageant. Cette parcelle, achetée au prix de 5000 à 7000 francs le mètre carré, est devenue depuis 1997 un parking, et, qui plus est, un parking non aménagé, situé face à l'école primaire et à côté du cycle d'orientation, et qui ne sert plus qu'à parquer des voitures.

Je trouve que cette situation est inadmissible, voire scandaleuse par rapport aux habitants de ce quartier, dans la mesure où l'on a porté atteinte à leur qualité de vie en détruisant une parcelle de grande valeur, parce qu'elle est arborisée et est située à côté de deux écoles. On a détruit la valeur de cette parcelle, pour en faire un monstrueux parking, parking inutile parce que, de toute façon, il a tellement peu de places de parc qu'il ne répond même pas aux besoins des organisations internationales.

Par rapport à cette situation, je trouve qu'il serait opportun que le Conseil municipal transmette au Conseil administratif et à la Banque cantonale son vœu de faire supprimer ce parking dans les meilleurs délais. Ce sera l'occasion pour celle-ci de réparer le tort moral qu'elle a causé aux habitants en finançant un spéculateur qui s'est permis de transformer cette parcelle en parking.

Je vous demande donc de voter cette résolution qui exige la suppression, dans les meilleurs délais, du parking privé situé sur la parcelle du foyer, ainsi que d'étudier l'avenir de cette parcelle. Il est vrai que, personnellement, j'aurais souhaité qu'on en fasse un parc de proximité. Dans un premier temps, c'est-à-dire en attendant qu'on y entreprenne quelque chose, je préférerais qu'on y mette une rampe de skate ou qu'on en fasse un terrain de basket plutôt qu'un parking pour voitures.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Cela me fait plaisir de voir que nous pouvons enfin travailler sur les points qui sont à l'ordre du jour, surtout en considérant le nombre de fois où ces points ont été reportés! Il faut tout de même que l'on se demande si les objets qui concernent la Ville de Genève sont bien programmés, et je remercie M. Deneys de son entrée en matière sur ce sujet.

A propos de la résolution, je ne sais si tout le monde connaît les faits qui se sont passés sur la parcelle de Sécheron. En 1991, au Conseil municipal, nous

avons eu de grandes discussions au sujet de l'affaire Gaon. La villa Blanc était menacée par la Maison Europa, en quelque sorte concurrente de l'ONU. Le Conseil municipal, au cours de plusieurs séances, avait traité de ce problème. Le Conseil d'Etat, en collaboration avec la Ville de Genève, avait élaboré un plan localisé de quartier préservant les arbres au maximum. Ce plan localisé de quartier prévoyait, tout en conservant la verdure, un bâtiment dont 85% était dévolu à du logement, de style HLM (habitation à loyer modéré) ou HBM (habitation à bon marché). Le 15% restant représentait des surfaces réservées à des magasins ou des locaux commerciaux, selon les besoins du quartier. En 1991, la majorité était du côté de l'Entente, mais il y avait eu une excellente collaboration avec M^{me} Jacqueline Burnand, qui avait réussi à convaincre tout le monde.

Je m'interroge et je pose la question à M. Deneys: est-ce qu'avec cette résolution on ne remet pas en cause ce plan localisé de quartier? Il faut se rappeler qu'il y a une quinzaine de jours aussi bien la Chambre immobilière que l'Etat de Genève ou même la Ville de Genève ont constaté une pénurie de logements. Alors, je me demande s'il est judicieux de faire un parc sur cette parcelle, étant donné que nous ne sommes qu'à 25 mètres – il suffit de traverser la route aux passages piétons en respectant les feux – du parc Mon-Repos, suivi de la Perle du Lac, du Jardin botanique, ainsi que de la campagne Rigot, en direction de l'UIT (Union internationale des télécommunications).

Au sein de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous nous sommes posé la question. Etant donné que nous avons ce plan localisé de quartier, ne pourrait-on pas, avec M. Ferrazino, le reprendre et y apporter les modifications nécessaires en fonction de vos remarques? Notre groupe demande de renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement où les résolutionnaires pourront être auditionnés et apporter peut-être quelques nouveaux éléments qui nous permettraient de réfléchir.

Si, ce soir, nous acceptons cette résolution sans la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement, cela voudrait dire que nous sommes contre le plan localisé de quartier et tout ce qui s'est fait ces dernières années dans le domaine du logement.

Alors, afin que nous puissions nous appuyer sur des éléments concrets, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose de renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui collaborera avec M. Deneys et M^{me} Husser.

(La présidence est momentanément assurée par M. Guy Dossan, deuxième vice-président.)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, il ne sert à rien de ressasser le passé. Il est vrai que, à propos de la parcelle du foyer de Sécheron, plusieurs affaires malheureuses, pour ne pas dire scandaleuses, se sont passées.

Dans le cas présent, il s'agit de clarifier les statuts des propriétaires et de savoir ce que l'on va faire de cette parcelle. Pour nous, il est clair que nous ne voulons pas en faire un parking. Il est scandaleux d'avoir à cet endroit, à l'entrée de la ville de Genève, un parking, comme l'a dit très justement M. Deneys, à la limite du sauvage – même s'il y a encore, paraît-il, quelques places à louer.

Nous proposons de renvoyer cette résolution en commission, afin que cette dernière puisse traiter tous les points qui risquent de poser des problèmes. Ensuite, il faudra peut-être faire une nouvelle résolution pour demander la suppression du parking et, dans un deuxième temps, peut-être faire un nouveau plan localisé de quartier, ou autre chose. Cela est à voir.

M. Pierre de Freudreich (L). A la lecture de ce projet de résolution, j'ai le sentiment que certains d'entre nous, principalement les deux signataires, ne respectent pas pleinement la mission pour laquelle ils ont été élus. Une brève lecture du *Mémorial*, concernant les débats que nous avons eus en séances plénières sur la fameuse Maison Europa, aurait conduit ces derniers à d'autres conclusions, mais en tout cas pas au dépôt d'une résolution de ce type, qui est tout simplement un document rempli de contrevérités. En effet, le moins que l'on puisse dire, c'est que la parcelle du foyer de Sécheron ne constitue pas le bon dossier – vous transmettez, Monsieur le président – pour «allumer» une spéculation immobilière. Le dossier «Sécheron» est justement un dossier particulièrement malheureux, comme l'a dit le préopinant, mais pour une tout autre raison.

L'ensemble des terrains ont été achetés moyennant un prix fixé par le Conseil d'Etat de l'époque, qui avait été largement impliqué dans les négociations, et avec l'engagement de celui-ci in corpore de soumettre un déclassement de cette parcelle au Grand Conseil pour permettre le développement du quartier de Sécheron afin de l'urbaniser avec du logement. On peut penser ce que l'on veut, toujours est-il que c'est la réalité! On ne sait pas pourquoi ce déclassement du sol de la parcelle n'a jamais été proposé – quant à la Maison Europa, j'y viendrai tout à l'heure – c'est peut-être parce que d'aucuns étaient aux commandes de certains départements et qu'ils ont peut-être empêché les choses de se réaliser.

Il est vrai que l'on ne peut pas refaire le passé, mais s'il vous plaît, Monsieur Deneys et Madame Husser, lisez le *Mémorial* – vous pouvez, puisque le *Mémorial* se trouve dans IntraCM, peut-être faire une recherche électronique, en mettant le mot «Europa» – et vous trouverez toute une série d'informations qui vous

permettront d'éviter de tromper les gens, de tromper l'ensemble des nouveaux conseillers et conseillères municipaux, de leur faire croire des choses qui sont tout simplement fausses.

Pour en venir au dossier de la Maison Europa, cela m'a fait plaisir d'entendre M. Lyon remettre l'église au milieu du village, avec sa coloration, son expérience, son recul. Les Verts disent qu'il ne faut pas remuer le passé, sachant pertinemment que c'est un tissu, peut-être pas de mensonges, mais en tout cas d'exagérations, volontaires ou pas. Vous, les Verts, vous êtes peut-être un peu maladroits, mais je ne voudrais pas vous faire l'offense de croire que vous n'avez pas la capacité d'aller vérifier ce qui s'est passé au sujet de la Maison Europa.

Concernant cette Maison Europa, effectivement, nous avons eu de longs débats, très délicats, parce que, à l'époque, il était demandé aux promoteurs en question, à M. Gaon et à ses associés, de faire la démonstration qu'il y avait une nécessité de construire une Maison Europa. C'était seulement à cette condition que le Département des travaux publics d'alors était d'accord d'aller de l'avant. Je n'ai pas besoin de vous dire qui était à la tête de ce département lors de l'ouverture du dossier; puis, au milieu du dossier, il y avait les mêmes intervenants, c'est-à-dire l'ancien chef de ce département qui tournait dans la République – à tort ou à raison, je ne juge pas, j'observe – pour démontrer qu'il n'y avait pas de besoin, et l'autre, c'est-à-dire le nouveau chef du département, qui affirmait qu'il y avait un besoin. Cela a duré suffisamment longtemps pour décourager ceux qui avaient éventuellement envie de construire cette Maison Europa et, résultat des courses, compte tenu de l'évolution de l'économie, compte tenu de l'évolution de l'ensemble du dossier de M. Gaon, malheureusement, les choses n'ont pas pu se réaliser ainsi.

Maintenant, nous sommes dans une situation qui est assez simple. Comme l'a dit tout à l'heure M. Lyon – je ne peux que répéter ses paroles – il faut savoir ce que vous voulez faire sur cette parcelle. Si vous voulez modifier le plan localisé de quartier existant, faites-le, mais ce n'est pas au moyen d'une résolution qu'on fait cela!

Ce qui vous dérange aujourd'hui, c'est qu'il y ait une parcelle qui soit occupée par des automobiles! Vous pouvez toujours faire accélérer la construction du parking d'échange – on l'attend toujours! Peut-être que cela résoudrait le problème de cette parcelle, je ne sais pas; l'avenir appartient à ceux qui vont le construire.

Il y a, dans cette résolution, un troisième élément qui est tout à fait significatif. En lisant la résolution, on voit exactement ce qui va se passer par rapport à l'avenir de la Banque cantonale. C'est typiquement un des dossiers délicats dont la future fondation de valorisation, votée par le Grand Conseil – j'imagine que ce

dossier va lui être transféré – devra se saisir. Un des objectifs de cette fondation, c'est de protéger au mieux les intérêts non pas de la Banque cantonale mais de l'Etat de Genève.

Avec ce genre d'objet, il est clair qu'il y a un effet et un coût non négligeables. Pourquoi? Parce que vous avez affaire à une parcelle constructible, à un plan localisé de quartier qui existe, avec des densités qui ont été fixées, des gabarits, etc. Vous voulez transformer ce lieu en zone verte, pourquoi pas? On peut même transformer tout Sécheron en zone verte, mais il y a un coût!

Bien que vous soyez majoritaires au Conseil municipal ainsi qu'au Grand Conseil, vous ne pouvez pas le lundi constituer une fondation de valorisation et demander qu'on sauve au mieux les dossiers délicats et le lendemain vouloir, depuis cette enceinte, piloter, diriger, influencer les décisions qui pourraient être prises dans cette fondation. C'est tout simplement aller à l'encontre du bon sens et à l'encontre des intérêts de l'ensemble des contribuables du canton.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Michel Ducret (R). Cette résolution est, une fois de plus, remplie de bonnes intentions, mais malheureusement c'est tout ce qu'elle contient de bon. Elle consiste en fait à proposer de plumer la Banque cantonale de Genève de la contre-valeur de cette parcelle, en lui faisant perdre tout son potentiel à bâtir; à moins que les proposant souhaitent que la Ville de Genève rachète cette parcelle au prix qu'elle avait été payée pour en faire un parc, ce dont je doute profondément.

Pourquoi, si la Banque cantonale de Genève, par miracle, se montrait si généreuse – je vous rappelle qu'il s'agit de 50 millions de francs – ne pourrait-on y mettre le fameux collège Sismondi, par exemple, qui encombre la campagne Rigot et dont la reconstruction va porter préjudice à un espace vert existant, qui est à 150 mètres de là? D'ailleurs, à ce sujet, je relève qu'il y a d'immenses parcs à 100 mètres, notamment le parc Mon-Repos et la Perle du Lac, sans parler de la campagne Rigot que je viens de citer.

Il est à noter que l'Etat de Genève manque de terrains pour les organisations internationales, notamment après le rejet du projet d'aménagement de la place des Nations. Ce rejet a été obtenu pour préserver, une fois encore, un parc situé à peu de distance. Eventuellement, la parcelle du foyer de Sécheron pourrait aussi abriter des logements ainsi que le souhaitait le DTP (Département des travaux publics) de l'époque, le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement

et du logement) d'aujourd'hui, cette parcelle pouvant se prêter facilement à une solution mixte. Au demeurant, dans tous les cas, toutes les demandes de projets de construction s'accompagneront inévitablement de la création de parcs, de zones de verdure de proximité, PUS (plans d'utilisation du sol) obligent, je le rappelle.

De plus, je relèverai qu'actuellement ce terrain est effectivement sous la responsabilité de la fondation dite des «casseroles» et donc sous le contrôle du Grand Conseil. Je ferai aussi remarquer que l'aménagement d'un parc public au lieu d'un parking suscitera une vocation de protection d'un espace vert, même si c'est à titre provisoire, et fusillera une fois de plus une perspective de développement harmonieux sur une parcelle en milieu urbain. En conséquence, le groupe radical refusera simplement l'entrée en matière, cela malgré les bonnes intentions des proposant.

M. Roman Juon (S). Tout d'abord, cette résolution vient de quelque part, elle vient des habitants du quartier de Sécheron et, je dirai, du nord des Pâquis. On peut donc aussi écouter leurs propres problèmes. Lorsqu'ils voient que, depuis des années, les autorités politiques ont été incapables de trouver une solution pour la parcelle en question, si ce n'est d'y mettre des voitures, ils constatent qu'il y a quelque chose qui ne joue pas très bien. Effectivement, si vous allez sur place, vous verrez un terrain de basket avec des poteaux complètement tordus. Cela rappelle quelques images de Seveso. Vous voyez des places de parc dans les ronces, qui tiennent lieu en même temps de promenoirs pour les chiens.

Où les habitants, que nous avons relayés, réagissent, c'est que, dans l'interval, il y a eu un impair, une demande d'autorisation de remodeler le parking. Alors, cela, ils le refusent, parce que ce qui se passe dans ce quartier – et je crois que certains ne l'ont pas encore compris ou pas très compris – c'est qu'il y a passablement de jeunes, des adolescents qui fréquentent le cycle d'orientation de Sismondi ainsi que celui qui est juste à côté de Sécheron. Que se passe-t-il avec ces jeunes quand ils ont fini l'école à 16 h? Ils envahissent le préau de l'école primaire de Sécheron – préau qui vient d'être aménagé, avec un terrain de foot par exemple – et les petits sont rejetés dans le quartier, ailleurs, ou chez leurs parents devant leur télé – c'est d'ailleurs la même chose pour l'école de Pâquis-Centre. Là réside le problème. Des espaces tels que celui de Sécheron sont très précieux, ils n'ont pas de prix, et les quelques-uns qui nous restent en ville sont en train de nous passer sous le nez.

Quant à la Perle du Lac, c'est un lieu de prestige, il est splendide, il y a une belle place de jeux, mais ce n'est pas un lieu où l'on va jouer au foot, où l'on peut courir et se prêter à différentes activités.

Rappelez-vous de «Lausanne bouge», rappelez-vous de ce qui s'est passé à Zurich – c'est très ancien – mais cela peut aussi arriver chez nous d'un moment à l'autre. C'est la raison pour laquelle les habitants, soucieux de ce qui se passe sur la parcelle du foyer de Sécheron, nous ont interpellés pour nous demander de faire quelque chose dans ce secteur le plus vite possible. Ils n'ont pas la prétention de dire qu'il faut prendre tout cet espace pour en faire un lieu public, des espaces de jeux. Quand je dis «jeux», je ne pense pas aux jou-joux, mais aux espaces sportifs permettant le sport après l'école, le sport des adultes, le sport non conventionnel, non officiel, et pour lesquels on manque de terrain.

Je le répète, il ne faut pas confondre le parc Mon-Repos, la Perle du Lac avec des lieux tels que celui de Châteaubriand, qui, bientôt, sera occupé partiellement, puisqu'il y a un nouveau plan. Allez voir ce qui se passe à Châteaubriand, tous les soirs, tous les samedis et tous les dimanches: c'est complet, il n'y a plus de place. Dans son aménagement actuel, il sert plus qu'il n'en faut. Pour Sécheron, c'est quasiment la même chose qu'il faut réaliser, et la surface on l'a.

L'idéal, ce serait de renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement et, en attendant, il faudrait qu'une partie de cet espace soit aménagée, comme je vous l'ai proposé tout à l'heure, et non pas uniquement en places de parc.

M. Roger Deneys (S). Je connais ce dossier depuis longtemps, puisque, à l'époque, je présidais l'Association des habitants du quartier de Sécheron. J'ai donc vécu dans ce quartier et j'ai vu comment cela se passait.

Je ne pense pas que le propos de cette résolution soit exagéré. Il est vrai que, dans la deuxième invite, il manque peut-être un mot. Dans mon esprit, il était assez clair que la réalisation d'un parc pour les habitants devait se faire à la place d'un parc pour les voitures, en attendant d'en faire autre chose, et c'est le mot «provisoirement» qui a été omis. Marianne Husser n'était pas du tout du même avis; pour elle, la destination logique et normale de cette parcelle était de devenir un parc de proximité. Personnellement, à l'époque, en tant que président de l'association de quartier, j'étais plutôt favorable au plan localisé de quartier, donc à la réalisation de logements sur cette parcelle.

Dans l'état actuel des choses, je vous propose de renvoyer ce texte à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin d'étudier ce qu'il est possible de faire, tout en marquant notre attachement à la réalisation d'autre chose qu'un parking pour voitures.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour commencer, je tiens à dire que j'ai apprécié plusieurs interventions, venant cette fois de plusieurs coins de notre enceinte, et tout particulièrement celle de M. Lyon.

Mon petit doigt m'a dit que le Conseil administratif se préoccupait aussi de ce dossier. Peut-être que la simple lecture de la presse a dû apprendre aux proposantants que cela faisait partie du tout grand dossier de la Banque cantonale de Genève et, qu'en plus du Conseil municipal et du Conseil administratif la Ville sera représentée – puisque le Conseil administratif nous a quand même confié qu'il avait choisi M. Grobet pour s'occuper de ce dossier.

Aussi, entre les points de vue exprimés tout à l'heure par l'Alliance de gauche et ceux qui ont été émis par les libéraux, les radicaux et maintenant par notre parti, avec en plus le Conseil administratif et M. Grobet qui s'occupent aussi de cela, j'ai l'impression que le dossier devrait être en de bonnes mains, par rapport à l'intérêt général, Monsieur le président. Or il a été dit, et on ne peut que le confirmer, qu'il y a des besoins divers, en surfaces, d'une part, pour des entreprises – cela peut être intéressant, les entreprises; en général, il y a des emplois à la clé, il y en a même souvent; d'autre part, pour des logements. En effet, finalement, pourquoi envoyer les gens loger dans le canton de Vaud ou en France voisine, si on peut les loger sur le territoire de la Ville!

Par conséquent – c'est vrai qu'il n'est pas bien de voir toujours des voitures sur la parcelle du foyer de Sécheron – je pense que le Conseil administratif a tout ce qu'il faut en main pour aller de l'avant d'une manière raisonnable et que notre Conseil pourrait avoir un petit peu de patience.

Si le magistrat nous dit qu'il peut être judicieux que la commission lui donne une information détaillée, alors, il faut renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais, si le magistrat nous dit que c'est un peu prématuré, alors il ne vaut pas la peine de la renvoyer à la commission, parce qu'on ne pourra pas faire autre chose que de présenter quelques postulats ne reposant sur aucune connaissance de la réalité, ce qui semble être le cas, du moins dans la tête de certains.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Les derniers propos tenus par M. Deneys sont de nature à me rassurer, parce qu'il rectifie en quelque sorte l'invite de cette résolution. Tout comme vous, Monsieur Deneys, je connais bien ce dossier, puisque, à l'époque, j'étais l'avocat de l'association que vous présidez. On connaît donc tous les deux très bien ce sujet, ce qui nous permet de rectifier les propos qui ont été tenus par M. de Freudenreich, qui laissait croire que les choses n'ont pas pu se réaliser, car elles n'ont que trop duré. C'est tout à fait faux.

Si l'Association des habitants du quartier de Sécheron n'avait pas recouru contre l'autorisation de construire délivrée à l'époque par M. Joye, le projet se serait réalisé – car, si la Ville de Genève avait déposé un recours en même temps que les habitants, elle s'est essouffée en cours de procédure et seuls les habitants ont tenu bon jusqu'au bout et ont gagné devant le tribunal administratif, faut-il le rappeler? Donc, je crois que c'est l'occasion de leur rendre hommage. En l'occurrence, il ne s'agit pas du tout d'un abandon du projet par ses promoteurs, qui s'y sont accrochés jusqu'au bout, mais simplement de l'annulation d'une décision administrative qui violait la loi et qui a été sanctionnée par les tribunaux grâce, encore une fois, au recours des habitants.

Maintenant, vous le savez, il y a eu un coup de force tout simplement scandaleux de la part du chef du Département des travaux publics de l'époque et des promoteurs, coup de force qui a abouti à la disparition de cette maison de maître, la villa Blanc. Ce qui fait que le plan localisé de quartier, auquel M. Lyon et, après lui, d'autres ont fait allusion, n'est plus «exécutable» dans les termes où vous l'aviez approuvé, puisqu'il avait été conçu en tenant compte d'une contrainte qui était celle de la villa Blanc. Bien évidemment, tout le projet constructif était parti du bâti existant. Aujourd'hui, les choses se sont malheureusement modifiées, et mes services, depuis plusieurs mois, travaillent sur une nouvelle image de ce périmètre de la parcelle du foyer.

Toutefois, je tiens quand même à souligner, Monsieur Pattaroni, que l'aménagement de ce lieu ne peut être développé sans tenir compte des autres sous-secteurs du périmètre de Sécheron. La réflexion est par conséquent beaucoup plus générale. On ne peut pas dissocier l'aménagement de cette parcelle de la route de liaison du futur arrêt du tram et également du parking d'échange qui doit trouver place au sud du chemin Rigot, un peu plus haut dans l'avenue de France.

De plus, comme vous le savez, ces parcelles ne sont pas uniquement en mains privées. Il y a également des parcelles annexes qui sont propriétés de l'Etat; c'est dire que l'hypothèse d'aménagement que nous retiendrons devra également être partagée par le Canton, puisqu'il est, je le répète, propriétaire d'une partie des parcelles.

Il a été fait allusion tout à l'heure à l'historique du prix d'acquisition de ces parcelles. Certains ont fait quelque humour sur les dossiers que la nouvelle fondation de la BCGe est amenée à gérer. Je vous dirai simplement qu'on ne décide pas de l'aménagement d'une parcelle en fonction du prix d'acquisition qu'elle a connu. Si nous ne pouvons pas être totalement étrangers à l'histoire de ce périmètre que tout le monde connaît, vous pensez bien que ce n'est pas cette problématique-là qui va nous dicter l'aménagement de cette parcelle. Ce sont bien des considérations d'urbanisme que nous retiendrons pour vous proposer une image d'aménagement de cette parcelle, en tenant compte des besoins du quartier.

Je tiens à dire, à la suite de M. Lyon et de certains autres conseillers municipaux, que, si nous ne construisons pas des logements, en ville de Genève, sur cette parcelle, je ne vois vraiment pas où on nous pourrions en construire. Cette parcelle se prête particulièrement bien à abriter des logements. Quel sera le taux d'utilisation du sol? A nous de le déterminer. Je dirai simplement, comme M. Lyon l'a précisé tout à l'heure, que le préavis favorable donné en mars 1989 par le Conseil municipal retenait grosso modo 85% d'affectation au logement et 15% aux surfaces commerciales.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat – puisque nous parlons régulièrement du dossier dans le cadre des discussions que nous menons entre la Ville et le Canton – nous demande de faire une application des PUS par rapport à la règle de base: 70% pour le logement, 30% pour les surfaces commerciales. Nous n'avons pas répondu au Conseil d'Etat que nous étions prêts à ne pas respecter le préavis de ce Conseil municipal, et il est clair que nous vous soumettrons, avant toute détermination définitive sur cette question, les nouvelles images que nous étudions, afin que vous puissiez vous déterminer en connaissance de cause.

Je terminerai en vous disant que, dans le cadre de ces études, nous avons bien évidemment porté une attention toute particulière sur le maintien de l'arborisation centrale de la parcelle, laquelle mérite un intérêt évident, et que l'image qui vous sera proposée veillera à la respecter.

Par conséquent, il serait judicieux que vous puissiez renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce sera l'occasion pour nous de faire état de manière plus précise de l'évolution du dossier et de pouvoir en discuter avec vous sur la base des projets que nous sommes en train de peaufiner actuellement.

Le président. Nous allons procéder au vote de cette résolution en deux temps. Dans un premier temps, nous voterons la prise en considération et ensuite le renvoi ou non à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la résolution est prise en considération par 36 oui contre 24 non (2 abstentions).

Le renvoi de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

10. Motion de MM. Mark Muller, Alain Fischer, François Henry, Pierre Maudet, Georges Queloz et M^{me} Alexandra Rys: «Les lois et les règlements sont les mêmes pour tous» (M-62)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Mark Muller (L). Le texte de la motion N° 62 est relativement clair, je pense qu'il s'explique de lui-même, c'est pourquoi je serai bref dans sa présentation.

Le but de la motion est de faire en sorte que les lois et les règlements relatifs à la pose d'enseignes, de panneaux publicitaires ou de propagande soient appliqués de la même façon à tous. Or, tout le monde le sait, et je crois que cela n'est pas contesté, tel n'est pas le cas aujourd'hui. C'est donc essentiellement sous l'angle du principe de l'égalité de traitement que les auteurs de cette motion se placent. Egalité de traitement d'une part, mais également sécurité, puisque, vous le savez, les dispositions légales et réglementaires dont nous demandons ici l'application uniforme ont pour but, notamment, d'assurer la sécurité des habitants et des visiteurs de la ville de Genève.

En outre, nous estimons qu'aujourd'hui le moment est particulièrement bien choisi pour renvoyer cette motion au Conseil administratif, puisque le Grand Conseil, il y a moins d'un mois, je crois, a adopté une nouvelle loi sur les procédés de réclame, qui réunit les dispositions auparavant éparpillées dans diverses lois et qui s'applique à la pose d'enseignes lumineuses. Il s'agit de dispositions en matière de protection des sites, d'utilisation du domaine public et de sécurité routière.

Au moment où toute cette législation est formellement unifiée, nous pensons qu'il serait judicieux que la Ville modifie sa pratique et applique dorénavant, d'une façon concrète, toutes ces dispositions à tout le monde, c'est-à-dire aux personnes auxquelles ces lois sont applicables. Je vous remercie.

M. Alain Marquet (Ve). En voyant arriver cette motion, il y a quelques mois déjà, nous nous étions demandé si elle était la fille ou la sœur de la motion N° 27 concernant les graffiti que nous avons étudiée en janvier au Conseil municipal.

Après lecture de cette motion N° 62, nous avons cependant regretté que les motionnaires n'aient pas eu le courage de citer nommément les lieux qu'ils

¹ Motion, 128.

visaient. Nous aurions alors découvert aimablement que leur réprobation visait, entre autres, les réalisations de façades du squat institutionnel qu'est maintenant l'immeuble occupé par Rhino: il est vrai que cette corne, légèrement cambrée et pointée vers le ciel, cette fusée prête à jaillir et à s'élancer dans l'espace sont autant de symboles ambigus et troublants que notre calvinisme tend parfois à juger comme obscènes. Que les esprits chagrins se rassurent toutefois, la fusée en question a été décrochée depuis quelque temps.

Nous avons rapidement compris, en lisant cette motion, que les auteurs étaient sérieux et entendaient, avec une certaine légitimité, soutenir la Ville dans un mouvement de restauration de ses prérogatives.

L'idée paraissait alors tout d'un coup différente et nous avons voulu y apporter notre touche pour que cette motion définisse un champ d'action beaucoup plus large que celui qui semblait lui être initialement dévolu.

Si on ne peut décidément pas s'opposer au principe de cette motion, puisqu'elle s'appuie, je vous le rappelle, sur un serment que nous avons tous fait au moment de nous asseoir dans cette enceinte, nous avons voulu y apporter une généralisation qui, elle aussi, devra vous séduire, puisqu'elle est également issue de l'engagement que nous avons pris de faire tout ce qui est en notre possible pour faire respecter la loi. Cette motion visait trop serré, nous l'élargissons. C'est la raison pour laquelle les Verts vous proposent d'amender la première invite de la façon suivante:

Projet d'amendement

«de faire respecter uniformément les lois et règlements.»

et de s'arrêter là, sans faire mention d'un objet spécifique quel qu'il soit. Ainsi, Mesdames et Messieurs, en étendant le champ d'application de la motion, nous donnerons une plus forte légitimité à notre Conseil administratif pour amender les véhicules qui stationnent sur les trottoirs, pour intervenir contre les véhicules qui se garent toujours en infraction sur la plaine de Plainpalais, pour faire évacuer ceux qui stationnent sur les pistes cyclables aménagées par nos soins ou sur les places réservées aux piétons, aux cyclistes ou handicapés, pour verbaliser ceux qui ne respectent pas les restrictions ou les interdictions de passage que représentent les chaînes municipales, etc.

Ainsi, toujours avec ce même amendement, la seconde invite prendra tout son poids pour que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat de faire respecter les limitations de vitesse, le transit des camions, les taux limites en matière de pollution – j'espère que vous les lisez régulièrement dans les journaux, parce

qu'ils atteignent des sommets – et le dépassement des valeurs limites en matière de bruit – puisque nous sommes dotés d'un plan sur la protection contre le bruit.

Vous vous rendrez compte alors, une fois que toutes ces exigences de respect auront abouti, que la santé de l'humain sera enfin mieux préservée. Vous vous rendrez compte aussi que, mis à part le seul problème de la sécurité de l'installation, les quelques guirlandes festives sur un immeuble squatté ne relèvent que de l'anecdote, de l'épiphénomène et ne méritent même pas que l'on y consacre les foudres de la répression et de l'encadrement, alors que la surveillance et le respect des lois sur la circulation peuvent avoir un impact positif bien plus large sur la qualité de vie et la salubrité publique.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir l'amendement que je vais déposer sur votre bureau, Monsieur le président, amendement qui donnera à cette motion une bien plus large portée et qui la rendra bien plus intéressante comme geste par rapport à nos institutions. Monsieur le président, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. François Henry (L). Tout d'abord, je prends note des propos du préopinant. Cela dit, je pense que le sujet est suffisamment grave pour qu'une précision pointue dans le texte s'impose, c'est pourquoi je vous invite à repousser cet amendement qui n'est que superfétatoire.

Ce qui m'interpelle le plus dans cette affaire, ce sont les problèmes liés à la sécurité publique ainsi qu'à l'argent public, qui sont mis en danger par certaines banderoles ou autres ornements, comme la corne de rhinocéros rouge au squat dit «Rhino», suspendue, telle l'épée de Damoclès, au-dessus des piétons qui empruntent innocemment le boulevard de la Tour.

En effet, en cas d'accident causé par une chute due à une malfaçon ou à une intempérie – on a vu ce que cela peut donner avec Lothar – non seulement il y aura un ou plusieurs blessés, et un carambolage de voitures est tout à fait imaginable dans un tel cas, d'autant plus que le haut du boulevard du Pont-d'Arve est l'une des artères les plus fréquentées de Genève, voire de Suisse par les automobiles. Il y aurait donc non seulement atteinte à la sécurité publique, mais également aux deniers du propriétaire causal de l'immeuble, qui, dans beaucoup de cas, est la Ville, soit directement, soit indirectement, via les pseudo-contrats de confiance que la Ville de Genève a la fâcheuse tendance d'imposer au détriment de tout légalisme et de tout formalisme.

Le jour où il y aura un accident, que le Conseil administratif ne vienne pas demander des sous au Conseil municipal pour réparer une erreur qui était évi-

table. Il est toujours temps d'y remédier. Je ne défends ici ni les milieux immobiliers, ni les automobilistes, ni le locataire «honnête», mais simplement la sécurité de chacune des personnes qui nous ont élus à ce poste en nous confiant un budget à gérer.

Par ailleurs, il est vrai que l'esthétique de certaines de ces banderoles est fort douteuse. La Ville, je le constate, n'a maintenant, à cause du grave laisser-aller qui s'est imposé, plus aucune maîtrise sur l'aspect extérieur de nombreux immeubles. Il y a là un déficit de démocratie que le Conseil municipal ne saurait admettre. Les lois sont les mêmes pour toutes et tous, il s'agit d'un des principes de base de notre démocratie. Toute atteinte, si bénigne soit-elle, constitue une gifle au système que nous défendons et construisons tous ici en ce moment, aujourd'hui et demain.

L'égalité de traitement, au sens de l'article 2 de la Constitution fédérale, ne doit subir aucune atteinte, il en va de notre propre cohérence. Ce débat, je le répète, n'est pas celui des propriétaires contre les squatters, des locataires contre les occupants illicites, n'y voyez pas ce que je ne dis pas.

Reprenons l'exemple de la corne de rhinocéros à l'angle du boulevard de la Tour. Si un jour elle devait tomber, je doute qu'elle choisisse sciemment de blesser un élu de l'Entente ou alors une personne âgée, un enfant ou encore un squatter qui sort de son logement. Là, l'égalité est absolue; dans le danger, nous sommes tous égaux, et l'épée de Damoclès n'a pas d'*a priori* politique, elle.

En votant cette motion, le Conseil municipal défendra la sécurité publique, celle de tous, même celle des squatters et, d'autre part, les deniers publics que nous gérons. Pour ces motifs notamment, je demande à ce Conseil d'accueillir cette motion comme elle le mérite, c'est-à-dire de l'accepter. Je vous remercie.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Etant donné que j'ai déjà pris la parole sur cette motion lors de notre première séance du 7 juin, je ne vais pas répéter mon intervention.

Toutefois, si les socialistes avaient alors proposé de refuser cette motion, il est évident que, l'amendement déposé par les Verts, ils le soutiendront.

De plus, je souhaite préciser que les services de sécurité et de salubrité du DAEL font très bien leur travail. En effet, la corne de Rhino a été contrôlée, ainsi que toutes les choses qui pendent ou qui sont accrochées sur différents squats à Genève. Je dis cela afin de rassurer messieurs les libéraux. Le problème de la sécurité est un donc un faux problème. Par conséquent, il ne reste plus qu'un seul

problème, celui d'être dérangé par des décorations et par des gens qui vivent différemment des autres et qui osent s'exprimer sur les murs de notre ville. Aussi soutiendrons-nous l'amendement des Verts.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien remercie M. Marquet pour son excellent amendement, avec lequel il est bien entendu tout à fait d'accord.

Au nombre des infractions qu'il a énumérées, nous aimerions ajouter – M. Marquet l'avait certainement en tête – les nombreuses infractions commises par les cyclistes qui roulent sur les trottoirs! Bien entendu, nous sommes en faveur de cet amendement.

Nous nous retrouvons cependant – et il n'est peut-être pas inutile de le souligner – dans la situation paradoxale que nous sommes tous en train de dire que nous sommes d'accord pour faire respecter les lois et les règlements... Dans ma grande naïveté, j'avais pensé que cela était naturel, que cela allait sans dire. Mais peut-être est-ce là l'illustration du proverbe complété: «Cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant!»

M. Alain Fischer (R). Si vous relisez le texte de la motion que j'ai cosignée avec mon camarade Mark Muller, vous constaterez qu'il n'est pas fait mention de la corne dont vous parlez. Je peux vous assurer que nous ne sommes pas contre la corne de l'immeuble occupé par Rhino, la fusée ou autres décorations de squat. Nous demandons simplement que l'on fasse respecter le règlement par tous, ou alors qu'on laisse aussi la liberté aux commerçants, aux entreprises de génie civil ou de transformations de mettre des panneaux, des publicités sur des échafaudages, à l'air libre!

Que, d'une part, on applique les règlements aux commerçants ou aux entreprises qui travaillent dans le bâtiment, je suis d'accord, mais que, d'autre part, on laisse les gens de la maison d'à côté faire ce qu'ils veulent, si vous me passez l'expression, c'est l'anarchie! Je n'appelle pas cela une égalité de traitement.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais insister sur cet aspect d'inégalité de traitement que vient de souligner le préopinant, aspect qui est particulièrement gênant dans cette affaire, d'autant plus si l'on considère la sévérité avec laquelle la loi est appliquée aux commerçants et aux entreprises. Prenons par exemple le cas des échafaudages autour des immeubles qui sont en rénovation. En pleine période de fêtes, les services municipaux ont fait déposer une enseigne qui avait été mise en

avant d'un échafaudage, dans le quartier de Rive – ce n'est pas vieux, cela date de cet hiver – alors même que l'on ne dit rien à d'autres et que, sans taxe, sans autorisation, une «enseigne» comme celle de Rhino est installée et tolérée.

Ce qui n'est pas normal, Mesdames et Messieurs, ce qui est inacceptable pour une part de la population qui paie ses taxes normalement, qui est sévèrement contrôlée, c'est cela qu'il y ait une telle tolérance d'un côté et une telle intolérance de l'autre. C'est cela qui ne va pas. Alors, soit il faut qu'on débouche sur beaucoup plus de tolérance par rapport aux autres, soit on applique la loi de la même manière pour tout le monde. C'est la question qui est posée dans cette motion et c'est dans ce contexte-là que je vous invite à réfléchir, au-delà des symboles, sympathiques ou non, que peuvent représenter telle ou telle enseigne, etc. Mais il est tout à fait inadmissible qu'il y ait des citoyens à deux vitesses dans cette ville.

M. Mark Muller (L). J'ai été étonné, Monsieur le président, et vous le lui transmettez, par le manque de courage de M. Marquet dans sa prise de position. En proposant l'amendement à notre motion, il évite de s'exprimer sur le fond, sur le problème réel que nous soulevons. Il est probablement d'accord avec le constat que nous faisons et avec notre motion, mais, comme c'est un objet qui vient de nos rangs, qui s'attaque peu ou prou à une partie de la clientèle de l'Alternative, c'est-à-dire les squatters, il évite, en proposant cet amendement, de dire ce qu'il pense effectivement du problème que nous soulevons.

Vous l'aurez compris, cet amendement de M. Marquet vide la motion de toute portée. Nous voterions une motion qui ne ferait que reprendre le contenu de notre serment, mais nous ne pouvons évidemment pas refuser cet amendement. Cela étant, nous avons raté ici l'occasion de débattre réellement d'un problème qui se pose dans notre ville, dans notre ville d'ailleurs plus que dans d'autres villes de Suisse, et cela est extrêmement regrettable.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne sais vraiment pas ce que mon collègue André Hediger vous dirait, lui qui est responsable du domaine public, sur ces importantes questions.

Personnellement, je retiens simplement, en vous écoutant, Monsieur Henry, que vous souhaitez que nous trouvions finalement des moyens pour récolter des taxes supplémentaires. Je dois dire que je suis assez prêt à vous suivre. Et, comme me le soufflait mon collègue Manuel Tornare, en s'inspirant d'Henri Christiné: «Si tous les cornés de la République devaient être taxés, certainement qu'elle serait fort riche». Eh bien, nous nous en inspirerons et nous y réfléchirons, Monsieur Henry.

SÉANCE DU 26 JUIN 2000 (après-midi)
Motion: enseignes non autorisées sur les immeubles

Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (quelque abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. de faire respecter uniformément les lois et règlements;
2. d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que celui-ci fasse de même.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. J'ai reçu une proposition de modification du déroulement de nos débats, déposée par le groupe libéral. Etant donné que l'assemblée est maître de l'ordre du jour, je sou mets cette proposition à votre vote, contrairement à l'idée qui pourrait être que le bureau statue.

Je vous lis le texte en question. Il s'agit de deux considérants: «Pour permettre à ceux qui veulent aller au feu d'artifice et étant donné que le Conseil administratif va partir ainsi que de nombreux conseillers municipaux:

- première proposition: siéger sans interruption jusqu'à 21 h et signer une deuxième feuille de présence pour les débats de 19 à 21 h;
- deuxième proposition: s'arrêter à 22 h, soit avoir une séance de 20 h 30 à 22 h.»

Je ferai voter cela en trois temps. Dans un premier temps, je vais vous demander si vous entrez en matière sur cette proposition. Au vu du résultat de ce vote, je vous soumettrai les deux autres propositions.

M. Alain Fischer (R). Je trouve tout de même bizarre que l'on refuse une séance supplémentaire un samedi, parce que cela fait se lever certains et que là, tout à coup, on arrête les séances du Conseil municipal pour aller voir un feu d'artifice!

On a 100 points à l'ordre du jour, Monsieur le président; il faudrait quand même qu'on arrête de délirer dans ce Conseil municipal!

Pour ceux qui l'ont oublié, je rappellerai qu'il y a encore un feu d'artifice en l'an 2000, c'est celui des Fêtes de Genève, auquel participera le meilleur artificier, qui a gagné le concours de ces trois dernières années. Alors, allez voir celui-là, mais il faut qu'on arrête, s'il vous plaît!

M. Sami Kanaan (S). On peut avoir un avis partagé sur la question, mais cela n'empêche pas que les gens n'ont pas besoin d'être grossiers par rapport au fonctionnement du Conseil municipal!

Il est parfaitement possible d'arrêter plus tôt, c'est un choix. Je pense que ce n'est même pas une affaire de groupe politique, c'est une affaire individuelle, mais je prierai en particulier mon collègue de rester poli avec tout le monde.

Une voix. Lequel?

M. Sami Kanaan. Mon collègue radical, bien sûr. Personne d'autre ici n'a été agressif, à part lui. (*Brouhaha.*)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Une fois n'est pas coutume, nous sommes d'accord avec M. Fischer.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Si tout le monde est d'accord avec M. Fischer, il n'y a pas d'opposition à voter la première hypothèse, dans la mesure où c'est le même temps de travail qui nous serait accordé. Il s'agirait simplement, à la limite, de différer la pause dînatoire, ce qui n'est évidemment un problème pour personne.

Mise aux voix, la modification de l'horaire des séances du Conseil municipal du 26 juin est refusée par 36 non contre 22 oui (quelques abstentions).

Le président. Nous nous retrouverons donc à 20 h 30 pour traiter, en premier lieu, les deux motions urgentes.

Je rappelle la réunion avec les chefs de groupe à la salle Nicolas-Bogueret.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions.

Néant.

Le président. Je lève cette séance et vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	202
2. Communications du bureau du Conseil municipal	202
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA en remplacement de M. Daniel Pilly, démissionnaire (Constitution de la République et Canton de Genève, art. 80a et 177) (art. 131, RCM) ...	207
4. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M ^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner, Linda de Coulon, MM. Roman Juon, Alain Fischer, Jean-Charles Lathion et Roberto Brogini: «Pour un soutien financier à l'Académie de musique» (PA-9)	209
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M ^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève» (M-112).....	212
6. Clause d'urgence sur le rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement (PR-56 A).....	215
7. Projet d'arrêté de M ^{mes} Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et M ^{me} Marie-France Spielmann: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal» (PA-4). Troisième débat.....	216
8. Clause d'urgence sur la résolution de M ^{me} Virginie Keller Lopez, M. Roger Deneys, M ^{me} Sandrine Salerno, MM. Souhail Mouhanna, Christian Zaugg, Alain Marquet, M ^{mes} Michèle Künzler, Eustacia Cortorreal: «La Ville de Genève soutient l'instauration de la taxe Tobin» (R-22).....	217

9. Résolution de M. Roger Deneys et M ^{me} Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron» (R-11).....	222
10. Motion de MM. Mark Muller, Alain Fischer, François Henry, Pierre Maudet, Georges Queloz et M ^{me} Alexandra Rys: «Les lois et les règlements sont les mêmes pour tous» (M-62). Suite de la préconsultation	234
11. Propositions des conseillers municipaux	242
12. Interpellations	242
13. Questions	242

La mémorialiste:
Marguerite Conus